

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Frédéric Callu
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Sibylle De Beaudignies, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 27

Pouvoirs : 2

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 24-03-25

OBJET : CPHV

Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 24-03-2025

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire le projet de procès-verbal qui leur a été adressé suite à la réunion du 24 mars 2025.

Le Président prend acte des observations du conseil communautaire et le procès-verbal est ainsi soumis à l'approbation de celui-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 24 mars 2025.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS

Transmis en Préfecture le : **13 MAI 2025**

Publié le : **13 MAI 2025**

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Frédéric Callu
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Bruno Brych, Sibylle De Beaudignies, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41
Pour : 29

Présents : 27
Contre : 0

Pouvoirs : 2
Abstention : 0

Votants : 29

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Tourisme

Balises des Circuits de Randonnée Pédestre

Convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 41

OBJET : Tourisme

Balisage des Circuits de Randonnée Pédestre

Convention avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre 41

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de renouveler la convention de partenariat avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre du Loir-et-Cher (CDRP41) pour la création et l'entretien du balisage des circuits de randonnée existants sur le territoire de la Communauté du Perche & Haut Vendômois, pour la période 2025-2029.

Le Président présente donc au conseil communautaire le projet de convention avec le CDRP 41.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le CDRP 41 ci-annexée, ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :

Publié le : **13 MAI 2025**

13 MAI 2025

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Frédéric Callu
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Egvonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Sibylle De Beaudignies, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Sixtine Lamé, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41
Pour : 29

Présents : 27
Contre : 0

Pouvoirs : 2
Abstention : 0

Votants : 29

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Ecole de Musique

Tarification 2025-2026

OBJET : Ecole de Musique

Tarification 2025-2026

Le Président propose aux membres du conseil communautaire de définir les tarifs qui seront appliqués dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2025/2026.

Le Président présente la grille de tarification ci-dessous :

Cours d'éveil : 45 € (1 versement)

Débutant solfège : 70 € (1 versement)

Cours de chant : 120 € (1 versement ou 3 fois 40 €) (inscription en janvier : 80 € - 1 versement)

Chorale : 30 € (1 versement)

Orchestre (sans cours individuel) : 70 € (1 versement)

Groupe de musique brésilienne : 70 € (1 versement)

Solfège + instrument : cf tableau ci-dessous.

L'inscription à un instrument donne l'accès gratuit à la chorale, à l'orchestre et au groupe de musique brésilienne.

L'inscription d'un nouvel enfant d'une même famille donne droit à une réduction sur les frais d'inscription (cf tableau ci-dessous).

Les inscriptions « Cours de chant », « Solfège + instrument » et « Instrument supplémentaire » peuvent être acquittées en une fois ou en trois fois (versements en septembre, janvier et avril).

Seules les inscriptions en cours d'année (inscription en janvier), pour un montant supérieur à 70 €, sont proratisées.

	Versement	1 ^{ère} inscription			2 ^{ème} inscription			3 ^{ème} inscription			4 ^{ème} et 5 ^{ème} inscription		
Solfège + Instrument	1 fois	180 €			165 €			150 €			135 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		60 €	60 €	60 €	55 €	55 €	55 €	50 €	50 €	50 €	45 €	45 €	45 €
	1 fois	120 € (inscription janvier)			110 € (inscription janvier)			100 € (inscription janvier)			90 € (inscription janvier)		
Instrument supplément.	1 fois	120 €			110 €			100 €			90 €		
	3 fois	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.	Sept.	Janv.	Avr.
		40 €	40 €	40 €	35 €	35 €	40 €	35 €	35 €	30 €	30 €	30 €	30 €
	1 fois	80 € (inscription janvier)			65 € (inscription janvier)			60 € (inscription janvier)			50 € (inscription janvier)		
3 ^{ème} Instrument	1 fois	70 €			70 €			70 €			70 €		

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer la tarification indiquée ci-dessus dans le cadre des inscriptions aux cours de l'école de musique pour la saison 2025/2026,
- **AUTORISE** les paiements en une fois ou en trois fois selon le détail ci-dessus,
- **AUTORISE** la proratisation dans les cas mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **13 MAI 2025**

Publié le : **13 MAI 2025**

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Boulangerie à MOREE

Acquisition de matériel

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Boulangerie à MOREE

Acquisition de matériel

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS – 41160 MOREE, pour le remplacement du four et l'acquisition de mobilier extérieur.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 5 000 €.

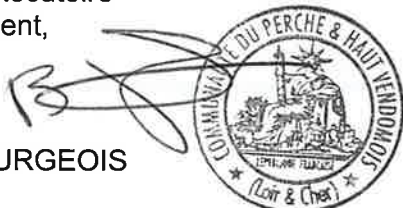
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 5 000 € à la société BOULANGERIE GOURMANDISES ET TRADITIONS – 41160 MOREE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour le remplacement du four et l'acquisition de mobilier extérieur,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,



Alain BOURGEOIS

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le :

Publié le :

13 MAI 2025

13 MAI 2025

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Boulangerie à PEZOU

Remplacement de la devanture

OBJET : Développement Economique
Attribution d'une aide directe
Boulangerie à PEZOU
Remplacement de la devanture

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société BOULANGERIE CHANTECLAIRE dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant de 4 140 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société BOULANGERIE CHANTECLAIRE – 41100 PEZOU, pour le remplacement de la devanture, de la porte d'entrée et la mise en accessibilité du local. Le montant de la dépense subventionnable est de 13 803 €.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 4 140 €.

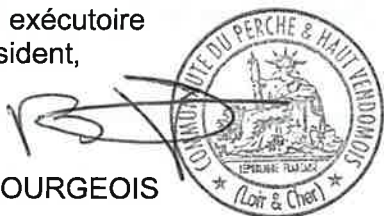
Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 140 € à la société BOULANGERIE CHANTECLAIRE – 41100 PEZOU dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour le remplacement de la devanture, de la porte d'entrée et la mise en accessibilité du local,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **13 MAI 2025**
Publié le : **13 MAI 2025**

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Pizzeria à FRETEVAL

Aménagement du local et acquisition de matériel

OBJET : Développement Economique

Attribution d'une aide directe

Pizzeria à FRETEVAL

Aménagement du local et acquisition de matériel

Vu le règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux aides « de minimis »,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 avril 2019 approuvant la mise en œuvre d'un partenariat économique avec la région Centre-Val-de-Loire,
Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mars 2021 approuvant le règlement d'attribution des aides directes aux entreprises,
Vu la demande de la société SAS PIZZA ITALIA dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel,

Le Président propose aux membres du conseil communautaire d'attribuer une aide économique d'un montant de 4 626 € (dispositif d'aide à l'investissement matériel) à la société SAS PIZZA ITALIA - 41160 FRETEVAL, pour l'aménagement du local accueillant l'activité et l'achat de mobilier extérieur. Le montant de la dépense subventionnable est de 15 419 €.

Le bénéficiaire devra justifier dans un délai d'un an que les dépenses faisant l'objet de la subvention ont bien été effectuées.

Dans le cas où la dépense effective n'atteindrait pas le montant de la dépense subventionnable mentionné ci-dessus, le montant de la subvention serait recalculé par l'application d'un taux de subventionnement de 30 % au montant hors taxes des dépenses effectuées, étant entendu que le montant de la subvention ne pourra pas dépasser 4 626 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'attribuer une aide économique d'un montant forfaitaire de 4 626 € à la société SAS PIZZA ITALIA – 41160 FRETEVAL dans le cadre du dispositif d'aide à l'investissement matériel, pour l'aménagement du local accueillant l'activité et l'achat de mobilier extérieur,
- **PRECISE** que la Communauté du Perche & Haut Vendômois se réserve le droit de s'assurer en 2025 que les déclarations sur l'honneur concernant la réalisation des investissements sont confirmées par les documents comptables certifiés de l'entreprise. A contrario, un remboursement de l'aide versée pourra être sollicité auprès de l'entreprise qui s'engage à transmettre les éléments de vérification qui pourront être demandés par la CPHV,
- **AUTORISE** le Président à procéder au versement de cette aide économique,
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : **13 MAI 2025**

Publié le : **13 MAI 2025**

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Magasin d'alimentation à Pezou

Non application de la révision des loyers

OBJET : Magasin d'alimentation à Pezou

Non application de la révision des loyers

Le Président indique aux membres du conseil communautaire que le bail commercial du 3 octobre 2019 conclu pour la mise à disposition du magasin d'alimentation situé au 5 avenue de la Gare à Pezou prévoit une révision des loyers en fonction de l'indice des loyers commerciaux.

Cependant, afin de contribuer au maintien de ce commerce essentiel aux habitants de Pezou, le Président propose de ne pas appliquer la révision des loyers prévue à compter du 1^{er} juillet 2024 et de maintenir les loyers au montant actuel, à savoir 500 € HT par mois, pour la durée du bail commercial qui s'achèvera le 31 décembre 2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de ne pas appliquer la révision des loyers prévue par le bail commercial du 3 octobre 2019 pour la mise à disposition du local situé au 5 avenue de la Gare – 41100 PEZOU, à compter du 1^{er} juillet 2024 et jusqu'au terme du contrat de bail au 31 décembre 2027,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,



Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **13 MAI 2025**
Publié le : **13 MAI 2025**

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignièrès Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Personnel CPHV

**Recrutement d'agents contractuels sur emploi
non permanent pour faire face à un besoin lié à
un accroissement saisonnier d'activité**

OBJET : Personnel CPHV

Recrutement d'agents contractuels sur emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article et L.332-23-2°,

Considérant qu'il est nécessaire, de renforcer les différents services selon les besoins (techniques, administratifs, culturels, animation...),

Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité en application des dispositions de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique (ces emplois non permanents ne peuvent excéder 6 mois pendant une même période de 12 mois consécutifs),

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité en application des dispositions de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique,
- **DECIDE** qu'à ce titre sera créé un **emploi non permanent à temps non complet (28/35^{ème})** au grade d'**Adjoint administratif**, de catégorie C, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 pour exercer les fonctions d'accueil de l'Office de tourisme intercommunal de Fréteval, rangement de la médiathèque, travaux de bureautique,
- **INDIQUE** que les agents auront la possibilité d'effectuer le cas échéant des heures supplémentaires,
- **INDIQUE** que cette délibération est prise en considération à compter de ce jour.

Le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination du niveau de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et des profils. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

Le Président sera chargé de recruter les agents contractuels et de signer les contrats de travail. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Le Président,

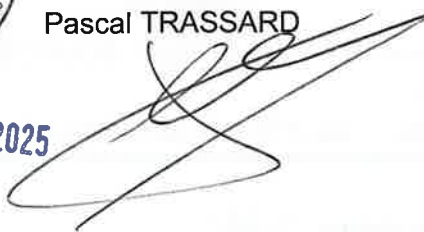


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **13 MAI 2025**
Publié le : **13 MAI 2025**

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendôme se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendôme.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

**OBJET : Complexe Sportif Intercommunal à Morée
Régularisation foncière**

OBJET : Complexe Sportif Intercommunal à Morée

Régularisation foncière

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de régulariser la situation foncière sur le site du complexe sportif intercommunal. En effet, les abords de l'installation appartiennent pour partie à la commune de Morée, au Syndicat Intercommunal du Collège Louis Pasteur de Morée et à la CPHV.

Suite au bornage et aux divisions parcellaires, il propose que la CPHV fasse l'acquisition et la restitution des parcelles indiquées dans le plan de bornage joint à cette délibération.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **DECIDE** d'acquérir et de restituer les parcelles sur le site du complexe sportif intercommunal à Morée, tel qu'indiqué dans le plan de bornage ci-joint,
- **AUTORISE** le Président ou en cas d'empêchement son représentant, à signer les actes à intervenir et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD

Transmis en Préfecture le : 19 MAI 2025

Publié le : 19 MAI 2025

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëtitia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 2 Charpente Bois et Bardage Bois – Couverture Ardoise

OBJET : Agrandissement du Siège Social de la CPHV

Avenant au marché de travaux

Lot 2 Charpente Bois et Bardage Bois – Couverture Ardoise

Le Président informe les membres du conseil communautaire que dans le cadre des travaux d'agrandissement du siège social de la CPHV situé Place Pierre – 41160 FRETEVAL, il convient d'effectuer un avenant au marché de travaux :

Avenant n°1 au lot 2 « Charpente Bois & Bardage Bois – Couverture Ardoise » (**MTS PECNARD – 28220 CLOYES-LES-TROIS-RIVIERES**) : bandeaux en lamelé collé pour mur rideaux, rajout d'un bardage et couverture en ardoise pour un montant total de **19 647,71 € HT, soit 23 577,25 € TTC.**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, le conseil communautaire :

- **ACCEPTE** l'avenant mentionné ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

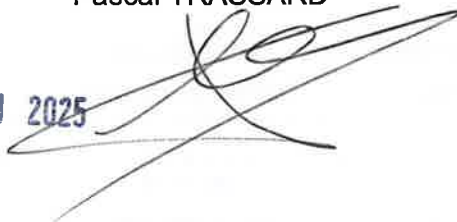


Alain BOURGEOIS



Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD



Transmis en Préfecture le : **13 MAI 2025**
Publié le : **13 MAI 2025**

Conseil communautaire du Lundi 5 Mai 2025

Sur convocation en date du 28 avril 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à dix-neuf heures, les membres délégués du Conseil de la Communauté du Perche & Haut Vendômois se sont réunis à la salle des fêtes de Morée.

Etaient présents et ayant pris part au vote :

Pezou Aurélien Lemoine	Fréteval Pascal Trassard Eric Experton	Morée Alain Bourgeois Marie-France Arneau	Droué Catherine Monnier Gilles Volant
St-Hilaire la Gravelle	St-Jean Froidmentel Laurent Borel Christiane Gourdel	Busloup Marcel Defremont Roberte Jonnard	Lignières Patrice Couty Carole Edy
Moisy Sixtine Lamé Michel Beaudoux	Ouzouer-le-Doyen Jean-Maurice Brunet	Chauvigny-du-Perche Danielle Périn	Fontaine-Raoul Sibylle De Beaudignies
La Chapelle-Enchérie Alexandra Cassant	Lisle Marylène Gouet	La Fontenelle	Le Poislay Séverine Coigneau
La Chapelle Vicomtesse Daniel Barilleau	Brévainville Dominique Brunet	Renay Guy Deshayes	Romilly-du-Perche Régine Vassaux
Villebout Daniel Alazard	Bouffry Monique Soria	Ruan-sur-Eggonne Alain Brunet	

Etaient absents : Bernard Angeniol, Jean-Pierre Brulé, Pascal Prudhomme, Laurent Fougereux, Laëticia Bouilly, Bruno Brych, Joël Verdier, Didier Duchesne, Carole Barrault, Evelyne Gandon, Jean-Pierre Coyau, Nathalie Vitras, Thierry Herrey, Pierre Solon, Christèle Camus, Agnès Fradet, Danielle Cohergne, Sébastien Gaillard, Christine Aubry, Rémi Penais, Natacha Serpin, Katia Touzet, Philippe Plu

Assistaient comme délégués suppléants et n'ayant pas pris part au vote : André Laisement, Frédéric Callu, Patrick Lahoreau, Andrée Savigny

Pouvoirs : Evelyne Gandon à Eric Experton, Nathalie Vitras à Marie-France Arneau.

Nombre de membres :

En exercice : 41

Présents : 28

Pouvoirs : 2

Votants : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Sous la présidence de Monsieur Alain BOURGEOIS, Président de la Communauté du Perche & Haut Vendômois.

Pascal TRASSARD a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Projet de Territoire

Demandes de subvention – Modification du plan de financement

Rapporter la délibération du 4 novembre 2024

OBJET : Projet de Territoire

Demandes de subvention – Modification du plan de financement

Rapporter la délibération du 4 novembre 2024

Le Président rappelle aux membres du conseil communautaire la délibération du 4 novembre 2024 l'autorisant à solliciter des subventions pour l'élaboration du Projet de Territoire de la CPHV.

Pour rappel, l'objectif de cette initiative est d'élaborer les grandes orientations d'aménagement et de développement pour notre territoire sur les 10 à 15 années à venir. La réflexion sur le Projet de Territoire a été menée avec l'ensemble des élus locaux. La population locale a également été invitée à y participer par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé à tous les habitants et dont de nombreuses réponses nous ont été retournées. Ces réponses ont fait l'objet d'une analyse détaillée par l'Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher.

Le Président indique qu'en raison d'une modification des financements pouvant être attribués par la Banque des Territoires et le Fonds Vert, il convient de modifier le plan de financement initialement prévu tel que mentionné par la délibération du 4 novembre 2024.

Il propose donc de solliciter des subventions, aux taux les plus élevés, auprès de l'Etat, au titre du de la Banque des Territoires et du Fonds Vert, selon le plan de financement modifié ci-dessous :

En euros HT

DEPENSES		RECETTES	
	Montant		Montant
CAUE – Diagnostic stratégique	30 000	CAUE	13 500
PERCHE NATURE – Etude paysagère	8 500	Agence Régionale de Santé	3 000
OBSERVATOIRE 41 – Portrait de territoire	25 750	Observatoire 41	11 250
KAPI – Graphiste	1 560	Fonds Vert	11 700
		Banque des Territoires	13 162
		CPHV	13 198
Total	65 810	Total	65 810

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **DECIDE** de rapporter la délibération du 4 novembre 2024 relative aux demandes de subvention sollicitées dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire de la CPHV,
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à solliciter une subvention de la Banque des Territoires, au taux le plus élevé,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire

Le Président,

Alain BOURGEOIS

Transmis en Préfecture le : 13 MAI 2025

Publié le : 13 MAI 2025

Le secrétaire de séance,

Pascal TRASSARD